

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**COMMISSION PERMANENTE**

Séance du lundi 31 mai 2021

DÉLIBÉRATION N° CP-2021/05/31-4/09

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-227700010-20210531-lmc100000022096-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 03/06/2021

Réception Préfet : 03/06/2021

Publication RAAD : 03/06/2021

OBJET : Développement de l'offre de logement - Avenants à des conventions existantes.

Le développement d'une offre de logement adaptée et plus qualitative est une préoccupation très forte des Seine-et-Marnais que le Département soutient au titre de ses politiques volontaires.

A ce titre, une subvention de 16 956 € a été attribuée à l'association SOLIHA - Solidaires pour l'Habitat lors de la Commission permanente du 25 juin 2018 pour la production de 2 logements sociaux à Varreddes, en conformité avec la délibération du Conseil départemental du 24 mars 2017 relative à la politique départementale de l'habitat.

Il vous est proposé de proroger le délai de caducité de cette opération. Un second avenant, visant à corriger une erreur de date et concernant la même association, vous est également proposé.

LA COMMISSION PERMANENTE,

VU la délibération du Conseil départemental n° 0/04 en date du 13 juillet 2018, portant délégation de compétences à la Commission permanente, dans son alinéa n° 3,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n° 7/02 du 29 juin 2012, approuvant le Règlement Budgétaire et Financier du Département, modifiée par délibération du Conseil général n° 7/01 du 26 avril 2013,

VU la délibération du Conseil départemental n° 4/01 en date du 24 mars 2017, concernant les modalités de financement des opérations d'habitat,

VU la délibération CP du 25 juin 2018 relative au versement d'une subvention à l'association SOLIHA pour la réalisation de 2 logements sociaux, situés 44 rue Moreau Duchesne à Varreddes, signée le 12 juillet 2018,

VU la délibération CP du 25 mai 2020 relative au versement d'une subvention à l'association SOLIHA pour la réalisation de 3 logements sociaux, situés 13 rue de Villarceau à Lésigny, signée le 5 août 2020.

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver le projet d'avenant relatif à la prorogation du délai de caducité, tel que joint en annexe 1 de la présente délibération.

Article 2 : d'approuver le projet d'avenant rectificatif, tel que joint en annexe 2 de la présente délibération.

Article 3 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à les signer au nom du Département.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (42) :

M. Pierre BACQUÉ qui a donné pouvoir à Mme Béatrice RUCHETON
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
Mme Cathy BISSONNIER
M. Ludovic BOUTILLIER qui a donné pouvoir à Mme Martine DUVERNOIS
Mme Martine BULLOT
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard COZIC
Mme Monique DELESSARD
M. Smaïl DJEBARA
Mme Martine DUVERNOIS
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Anne-Laure FONTBONNE
Mme Isoline GARREAU MILLOT
Mme Julie GOBERT qui a donné pouvoir à M. Smaïl DJEBARA
M. Jérôme GUYARD
M. Yves JAUNAUX
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER qui a donné pouvoir à M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ
M. Olivier MORIN
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François ONETO
Mme Véronique PASQUIER
M. Ugo PEZZETTA
Mme Laurence PICARD
M. Brice RABASTE
Mme Isabelle RECIO
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Geneviève SERT qui a donné pouvoir à M. Patrick SEPTIERS
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
M. Jérôme TISSERAND
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU
M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à Mme Andrée ZAÏDI
Mme Andrée ZAÏDI

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :

Ont été ABSENTS (4) :

M. Arnaud de BELENET
M. Bernard CORNEILLE
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON
M. Franck VERNIN



Patrick SEPTIERS
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne